

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1211-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 13 février 2023, le Règlement numéro 1211-1 modifiant le règlement numéro 1211 constituant un comité consultatif en urbanisme.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

QUE le règlement numéro 1211-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quinzième jour du mois de février deux mille vingt-trois.

La greffière,



Karine Simard, avocate